

Procédure "5bis - Recueil des mandats de délégation"

1) Recueil des mandats de délégation

Les déclarants (exploitants agricoles ou non agricoles) qui souhaitent déléguer leur déclaration à un organisme de service doivent remplir et signer le formulaire "Mandat de délégation" figurant en **annexe C (exploitants agricoles et industriels) ou C bis (syndicats d'eau ou d'assainissement, collectivités locales)** du présent document.

2) Envoi des formulaires "Mandats de délégation à la DDTM"

- trier les formulaires papier par département d'implantation des déclarants vous ayant conféré un mandat de délégation.
- envoyer à chaque DDTM la totalité des formulaires relevant de son périmètre de gestion.
- en parallèle, déposer en ligne, dans SILLAGE télédéclaration, votre liste de SIRET (procédure en ligne dans SILLAGE télédéclaration)



Nom, Prénom ou raison sociale de l'exploitant agricole ou de l'industriel	
Adresse	
N°SIRET	
N°PACAGE (exploitants agricoles déclarants PAC, seulement)	

**Annexe C - Télé-déclaration des données 2017 - 2018
relatives aux quantités d'AZOTE épandues ou cédées :
MANDAT DE DELEGATION à un organisme de service**

Contexte :

- 3) L'article 4.2 du 5^e programme d'action NITRATES pour la région Bretagne, signé le 14 mars 2014, prévoit que « *toute personne physique ou morale épandant des fertilisants azotés sur une parcelle agricole située en région Bretagne ou dont l'activité génère un fertilisant azoté destiné à l'épandage sur une parcelle agricole, que cette parcelle soit située ou non dans la région, a l'obligation d'effectuer chaque année une déclaration sincère et véritable, des quantités d'azote de toutes origines épandues ou cédées.* »
- 4) Les exploitants agricoles et industriels qui le souhaitent peuvent confier leur déclaration à un organisme de service, ce dernier devant alors être en mesure de fournir à la DDTM un **mandat de délégation** signé de l'exploitant. L'organisme de service réalise alors la déclaration en ligne, sur l'application nationale « Sillage Télédéclaration ».
- 5) La délégation est valable pour une seule campagne, et doit, le cas échéant, être renouvelée les années suivantes, si l'exploitant souhaite toujours confier la télé-déclaration à son organisme de service.

Délégation

Je soussigné,....., donne délégation à l'organisme de service identifié ci-dessous pour télé-déclarer dans l'application nationale « SILLAGE Télédéclaration » les données figurant dans le formulaire CERFA n° 14963*06, permettant de répondre à l'obligation de déclaration annuelle des quantités d'azote épandues ou cédées prévue par l'article 4.2 du programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.

J'ai bien pris note que cette délégation :

1. Ne m'engage que pour la campagne de déclaration 2018.
2. Confie l'ensemble de la procédure de télé-déclaration (de la saisie à la signature) au prestataire identifié ci-dessous : dès lors que la délégation aura été enregistrée par les services de l'Etat, je ne pourrai plus procéder moi-même à une saisie directe ou à une modification de mes données 2018 sur le site national « SILLAGE Télédéclaration », ni même signer ma déclaration.
3. Engage le prestataire identifié ci-dessous à me remettre en format papier ou électronique copie du formulaire de déclaration en ligne et du certificat d'enregistrement de cette déclaration dans l'application « SILLAGE Télédéclaration ».

Référence de l'organisme de service mandaté pour la télé-déclaration des quantités d'AZOTE épandues ou cédées dans « SILLAGE Télédéclaration » :

Fait à le

Signature :

NOM et adresse de la collectivité en charge de la STEP *	
Nom de la commune d'implantation de la station d'épuration (si besoin)".	
N° SIRET de la collectivité en charge de la STEP	
code(s) Sandre de la (des) STEP	

* : S'il s'agit du syndicat d'eau ou syndicat d'assainissement, la DDTM doit disposer des éléments attestant du transfert de compétence de la commune au syndicat. Exemple : accès aux statuts du syndicat, dès lors que ces documents font bien mention du transfert de compétence et qu'ils précisent la liste des communes concernées.

**Annexe C^{bis} - Télé-déclaration des données 2017 - 2018
relatives aux quantités d'AZOTE épandues ou cédées :
MANDAT DE DELEGATION à un organisme de service**

Contexte :

- 6) L'article 4.2 du 5^e programme d'action NITRATES pour la région Bretagne, signé le 14 mars 2014, prévoit que « toute personne physique ou morale épandant des fertilisants azotés sur une parcelle agricole située en région Bretagne ou dont l'activité génère un fertilisant azoté destiné à l'épandage sur une parcelle agricole, que cette parcelle soit située ou non dans la région, a l'obligation d'effectuer chaque année une déclaration sincère et véritable, des quantités d'azote de toutes origines épandues ou cédées.»
- 7) Les syndicats ou collectivités qui le souhaitent peuvent confier leur déclaration à un organisme de service, ce dernier devant alors être en mesure de fournir à la DDTM un **mandat de délégation** signé de l'exploitant. L'organisme de service réalise alors la déclaration en ligne, sur l'application nationale « Sillage Télédéclaration ».
- 8) La délégation est valable pour une seule campagne, et doit, le cas échéant, être renouvelée les années suivantes, si l'exploitant souhaite toujours confier la télé-déclaration à son organisme de service.

Délégation

Je soussigné,....., représentant la commune de
et exerçant la fonction de..... donne délégation à l'organisme de
service identifié ci-dessous pour télé-déclarer dans l'application nationale « SILLAGE Télédéclaration » les
données permettant de répondre à l'obligation de déclaration annuelle des quantités d'azote épandues ou cédées
prévue par l'article 4.2 du programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par
les nitrates d'origine agricole.

J'ai bien pris note que cette délégation :

4. Ne m'engage que pour la campagne de déclaration 2018.
5. Confie l'ensemble de la procédure de télé-déclaration (de la saisie à la signature) au prestataire identifié ci-dessous : dès lors que la délégation aura été enregistrée par les services de l'État, je ne pourrai plus procéder moi-même à une saisie directe ou à une modification de mes données 2018 sur le site national « SILLAGE Télédéclaration », ni même signer ma déclaration.
6. Engage le prestataire identifié ci-dessous à me remettre en format papier ou électronique copie du formulaire de déclaration en ligne et du certificat d'enregistrement de cette déclaration dans l'application « SILLAGE Télédéclaration ».

Référence de l'organisme de service mandaté pour la télé-déclaration des quantités d'AZOTE épandues ou cédées dans « SILLAGE Télédéclaration » :

Fait à le

Signature :